

(1) Numéro de publication:

0 424 288 A1

(12)

## **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt: 90420444.3

(51) Int. Cl.5: **E05C** 9/02, E05B 63/20

22) Date de dépôt: 16.10.90

3 Priorité: 16.10.89 FR 8913714

(43) Date de publication de la demande: 24.04.91 Bulletin 91/17

(84) Etats contractants désignés: AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: Bouchard, Marc Lieu dit "Le Pataud" F-38940 Montfalcon(FR)

Inventeur: Bouchard, Marc Lieu dit "Le Pataud" F-38940 Montfalcon(FR)

(74) Mandataire: Ropital-Bonvarlet, Claude Cabinet BEAU DE LOMENIE, 51, avenue Jean-Jaurès F-69007 Lyon(FR)

- Dispositif de verrouillage d'un ouvrant et huisserie incorporant un tel dispositif.
- (57) Verrouillage d'un ouvrant.
- Le dispositif de verrouillage de l'ouvrant comporte:
- . un organe (19) de blocage de la gâche (6) dans la position libre (L) et apte à coopérer avec le pêne (5) dans la position libre (L ) pour assurer son escamotage et le déplacement par gravité de la gâche jusqu'à la position de verrouillage ( ${\bf V}$  ) de l'ouvrant, . et un moyen (13) pour déplacer en coulissement ascendant la gâche (6) de la position de verrouillage (V) à celle libre (L) de l'ouvrant.

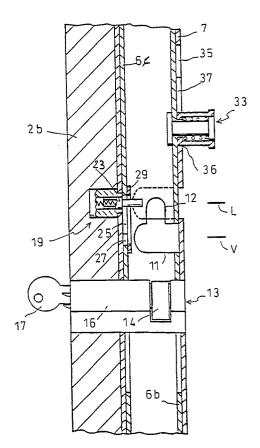


fig.3A

15

30

La présente invention concerne le domaine technique des moyens adpatés pour verrouiller ou bloquer temporairement un ouvrant, tel qu'une porte, un portail ou une fenêtre, de manière à interdire l'accès à l'intérieur d'un espace clos, au sens général, et équipé d'au moins un élément ouvrant.

L'art antérieur a déjà proposé de nombreux dispositifs permettant d'assumer une fonction de verrouillage et/ou de fermeture d'un ouvrant, tel qu'une porte, par exemple.

Un premier type de dispositif concerne des serrures complexes destinées à être manoeuvrées à l'aide de clés perfectionnées. De tels dispositifs ne donnent pas satisfaction, en général, dans la mesure où les serrures présentent, par leur pêne coopérant avec une gâche, un point d'ancrage localisé pouvant être, en pratique, rendu facilement inopérant.

Pour remédier à cet inconvénient, il peut être envisagé de monter plusieurs verrous sur la porte, de manière à assurer, en divers points, un ancrage efficace de la porte sur l'huisserie correspondante. Si une telle solution technique permet d'obtenir un verrouillage plus efficace d'une porte par rapport à l'utilisation d'une serrure unique, il doit être considéré que la mise en oeuvre de plusieurs verrous nécessite l'utilisation d'autant de clés, ce qui constitue des opérations successives souvent fastidieuses pour assurer l'ouverture et/ou la fermeture de l'ensemble des verrous. Par ailleurs, le montage des verrous conduit à une dégradation de la porte nuisant à son esthétique.

Pour tenter de pallier aux opérations successives de manoeuvre de plusieurs verrous, la technique antérieure propose un système de fermeture monté sur la porte et composé d'une barre commandée en déplacement par un barrillet de sûreté, pour assurer la manoeuvre de pênes, en général au nombre de trois, destinés à coopérer avec des gâches ménagées sur les parties supérieure, inférieure et médiane de l'huisserie.

Un tel système de fermeture constitue, généralement, une installation coûteuse, nécessitant des aménagements élaborés au niveau de la porte et de son huisserie. De plus, ce système de fermeture, qui présente un encombrement relativement important, en raison de la barre commandée s'étendant tout le long d'un bord vertical de la porte, affecte largement l'esthétique générale d'une porte équipée d'un tel système.

La demande de Certificat d'utilité FR 2 606 449 (86-10 108) décrit un dispositif pour condamner une porte comportant un mécanisme adapté sur le dormant d'une huisserie et formé par des moyens d'enfourchement reliés à une tringlerie mobile munie d'un prisme de commande. Le dispositif comporte, également, des pênes fixés sur la porte et un galet adapté sur la porte et destiné à coopérer

avec le prisme pour soulever la tringlerie, de manière que chaque moyen d'enfourchement se trouve emboîté sur un pêne, en position de fermeture de la porte. Dans cette position, les pênes de la serrure sont engagés dans des lumières du mécanisme pour assurer le maintien de la tringlerie en position haute.

L'étude de ce dispositif conduit à constater que l'effraction de la serrure rend inopérant ce dispositif de verrouillage. De plus, un tel dispositif présente, au cours du temps et en pratique, des aléas de fonctionnement, en raison de la mise en oeuvre d'un galet destiné à soulever un mécanisme pesant. Par ailleurs, en position de fermeture de la porte, il apparaît que le galet et les pênes de la serrure se trouvent sollicités en charge par la tringlerie, ce qui conduit à une fatigue mécanique de tels organes.

La présente invention vise donc à remédier aux divers inconvénients énoncés ci-dessus, en proposant un dispositif de verrouillage d'un ouvrant, tel qu'une porte ou une fenêtre, conçu pour être adapté facilement sur la plupart des types d'éléments ouvrants connus, tels que coulissant ou pivotant, sans toutefois affecter l'esthétique de tels ouvrants.

L'objet de l'invention vise, également, à proposer un dispositif assurant un verrouillage et une fermeture efficaces d'ouvrants, tout en présentant une utilisation simple et pratique.

L'objet de l'invention vise aussi à offrir un dispositif de verrouillage apte à assurer une condamnation de l'ouvrant même en cas d'effraction de la serrure.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, le dispositif de verrouillage selon l'invention comporte :

- un organe de blocage de la gâche dans la position libre et apte à coopérer avec le pêne dans la position libre pour assurer son escamotage et le déplacement par gravité de la gâche jusqu'à la position de verrouillage de l'ouvrant,
- et un moyen pour déplacer en coulissement ascendant la gâche de la position de verrouillage à celle libre de l'ouverture.

Diverses autres caractéristiques ressortent de la description faite ci-dessous en référence aux dessins annexés qui montrent, à titre d'exemples non limitatifs, des formes de réalisation de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une vue en perspective montrant une porte équipée d'un dispositif de verrouillage conforme à l'invention.

La fig. 2 est une vue en perspective partiellement écorchée montrant, à plus grande échelle, le dispositif de verrouillage selon l'invention.

Les fig. 3A à 3D sont des coupes prises, sensiblement, selon les lignes III-III de la fig. 2 et montrant diverses positions caractéristiques de l'objet de l'invention.

50

10

Les fig. 4A, 4B sont des coupes prises sensiblement selon les lignes IV-IV de la fig. 2 et montrant le dispositif selon l'invention dans les positions caractéristiques correspondant, respectivement, aux fig. 3A, 3B.

La fig. 5 est une vue en coupe d'un détail caractéristique du dispositif selon l'invention.

Les fig. 6, 6A sont des vues, analogues à la fig. 4, et montrant une autre variante de réalisation d'un détail caractéristique de l'invention.

Les fig. 7, 7A sont des coupes prises sensiblement selon les lignes VII-VII de la fig. 6.

La fig. 1 illustre, à titre d'exemple, un ouvrant 1, tel qu'une porte pivotante montée sur une huisserie 2 comportant, notamment, un poteau ou un montant 2a, sur lequel sont fixées les charnières 3, et un montant 2b destiné à recevoir un dispositif 4 de verrouillage conforme à l'invention. Le dispositif 4 est destiné à verrouiller la porte 1 dans une position de fermeture. A cet effet, la porte 1 est munie d'au moins un et, par exemple, trois pênes 5 ancrés solidement, de préférence mais non exclusivement, sur le chant 1a de la porte, par tous moyens convenables connus de l'homme de l'art.

Tel que cela apparaît plus précisément aux fig. 2 et 3A, le dispositif de verrouillage 4 selon l'invention comporte une gâche coulissante 6 guidée en déplacement vertical. De préférence, la gâche 6 est constituée sous la forme d'un profilé tubulaire destiné à coulisser à l'intérieur d'un tube-guide 7 fixe, adapté, par exemple, à l'intérieur d'un dégagement complémentaire 9 ménagé dans le montant 2b. Le tube-guide 7 présente un profil permettant, avantageusement, de reconstituer complètement le montant 2b, de manière à être positionné en visà-vis du chant 1a de la porte, lorsque cette dernière occupe sa position de fermeture.

La gâche 6 comporte des ouvertures de passage 11 en nombre égal au nombre de pênes 5. Chaque ouverture 11 est positionnée et conçue pour recevoir un pêne 5 correspondant, de manière à autoriser la porte à occuper une position de fermeture pour laquelle le chant 1a est placé sensiblement en regard de la gâche. Dans l'exemple illustré, chaque ouverture de passage 11 est ménagée sur les ailes adjacentes 6a,6b du profilé placées en regard des charnières, pour permettre un pivotement maximum de la porte et obtenir une fermeture correcte de la porte. L'aile 6a, qui est destinée à être placée en regard du chant 1a de la porte, lorsque cette dernière occupe sa position de fermeture, comporte une mortaise 12 ménagée pour surmonter le passage 11 et se trouver raccordée à ce dernier. Chaque mortaise 12 est conçue pour bloquer tout déplacement du pêne 5 correspondant, de manière à interdire tout pivotement de la porte. Par exemple, chaque mortaise 12 présente une forme demi-oblongue verticale, adaptée, afin que la mortaise entoure partiellement le pêne constitué par un axe cylindrique 5a délimité par un épaulement 5b et une bague de serrage 5c.

La gâche 6 est destinée à être déplacée en coulissement selon un mouvement, au moins ascendant, par l'intermédiaire d'un moyen 13 assurant le positionnement de la gâche 6, d'une première V à une seconde L position, correspondant, respectivement, à la position de verrouillage (fig. 3A) et à celle libre d'ouverture ou de fermeture de la porte (fig. 3B). Dans l'exemple illustré, le moyen de déplacement en coulissement 13 est constitué par un doigt tournant 14 coopérant avec la gâche 6, par l'intermédiaire d'une butée 15 fixée sur la gâche (fig. 4A). Le doigt tournant 14 est commandé en rotation à l'aide d'un barillet 16 d'un bloc de sûreté de tous types connus en soi et manoeuvré, par exemple, par une clé 17. Bien entendu, il doit être considéré que le doigt est conçu pour assurer le déplacement de la gâche 6, au moins de la position de verrouillage V (fig. 3A, 4A) à la position libre L (fig. 3B, 4B).

Avantageusement, le dispositif de verrouillage comporte au moins un organe 19 de blocage de la gâche 6 en position libre L lorsque la porte est libre en ouverture ou fermeture. L'organe de blocage 19 est fixé sur l'aile 6c du profilé opposée à l'aile 6b, sur une partie de l'aile placée en relation de l'ouverture de passage 11, lorsque la gâche 6 occupe la position L (fig. 3B). L'organe de blocage 19 est constitué par un téton escamotable, comportant un corps tubulaire 21 d'adaptation sur l'aile 6c de la gâche et monté dans un trou complémentaire ménagé dans le montant 2b . Le corps 21 contient un ressort de rappel 22 sollicitant élastiquement un axe cylindrique 23, apte à coulisser dans le corps 21. L'axe 23 est prolongé par un nez d'actionnement 24 présentant, avantageusement, une section droite transversale inférieure à celle de l'axe cylindrique 23. Le nez d'actionnement 24 traverse l'aile 6c grâce à une rainure verticale 25 ménagée dans cette aile. La longueur de la rainure 25 est définie pour autoriser le coulissement de la gâche, au moins de la position V à la position L.

Dans la position V (fig. 3A, 4A), l'axe 23 est en butée sur l'aile 6c de la gâche. Dans la position libre L, l'axe cylindrique 23 est destiné à coopérer avec une empreinte 27 présentant une forme partiellement complémentaire. Tel que cela apparaît plus précisément aux fig. 3A-4A, l'empreinte 27 est ménagée dans l'aile 6c pour prolonger la rainure 25 dans sa partie inférieure. L'empreinte 27 présente une section droite circulaire permettant de recevoir l'axe 23 et comporte un diamètre supérieur à la largeur de la rainure 25.

Lorsque l'empreinte 27 est positionnée en relation de l'axe 23, ce dernier, sollicité par le ressort 22, s'engage dans l'empreinte et vient en butée, par son épaulement, contre une pièce d'arrêt 29 rapportée sur l'aile 6c (fig. 3B, 4B). La pièce d'arrêt 29 présente une lumière 30 présentant une largeur, d'une part, inférieure au diamètre de l'axe 23, pour assurer la fonction de butée, et, d'autre part, supérieure au diamètre du nez 24 pour autoriser son passage. Bien entendu, la longueur de la lumière 30 est adaptée pour assurer le déplacement de la gâche de la position V à la position L. L'axe 23 maintient en position L la gâche 6 qui se trouve bloquée, également, en déplacement ascendant.

Le fonctionnement du dispositif de verrouillage selon l'invention découle directement de la description énoncée ci-dessus.

Dans la position illustrée à la fig. 3B, la gâche 6 est bloquée dans une position L par le téton escamotable 19 autorisant une libre manoeuvre de la porte 1. Si la porte 1 est amenée dans une position de fermeture, chaque pêne 5 vient se positionner dans l'ouverture de passage 11 de la gâche (fig. 3C). Un tel positionnement est possible dans la mesure où le tube-guide 7 comporte des ouvertures de passage complémentaires 11 ménagées pour être placées en relation des ouvertures 11 lorsque la gâche occupe la position libre L (fig. 2).

Lorsque la porte 1 atteint pratiquement sa position de fermeture définitive, l'un des pênes 5 sollicite en coulissement le nez 24 de l'organe de blocage. Le nez 24 est repoussé d'une valeur donnée pour assurer à l'axe 23 de quitter l'empreinte complémentaire 27 (fig. 3C). La gâche 6, qui ne se trouve plus retenue par l'axe 23, tombe par gravité de manière que chaque mortaise 12 entoure partiellement un pêne correspondant ou s'emboîte sur ce dernier (fig. 3D). Les mortaises 12 assurent donc le blocage des pênes 5 selon les sens de pivotement de la porte. Un tel dispositif permet d'obtenir un verrouillage automatique de la porte par la descente par gravité de la gâche 6.

Si un déverrouillage de la porte 1 doit intervenir, le barillet 16 peut être manoeuvré à l'aide de la clé 17, de manière à entraîner le doigt 14 en rotation. La gâche 6 se trouve sollicitée en coulissement ascendant, jusqu'à ce que chaque ouverture de passage 11 se trouve positionnée en relation du pêne 5 correspondant, de sorte que la porte peut être ouverte par une simple sollicitation en pivotement. Bien entendu, simultanément, l'empreinte 27 est positionnée en relation de l'axe 23 qui, sollicité en coulissement axial par le ressort 22, s'introduit dans l'empreinte complémentaire pour retenir la gâche en position libre L (fig. 3B).

De préférence, le montant 2a est muni de tétons sollicités élastiquement et assurant une solli-

citation en position de fermeture de la porte, sur le chant **1b** de la porte. Un tel effort, exercé sur la porte, permet, lorsque les pênes se trouvent en relation des ouvertures de passage **11**, une ouverture automatique de la porte.

Avantageusement, le dispositif selon l'invention comporte une sécurité pour éviter les verrouillages intempestifs de la porte. A cet égard, le dispositif comporte un bouton de manoeuvre 33 monté sur l'aile 6b, de manière à être accessible du côté de l'intérieur de la porte. A titre d'exemple, le bouton de manoeuvre 33 comporte une butée 34 fixée à la gâche et destinée à venir coopérer, dans la position L de la gâche, avec un orifice complémentaire 35 ménagé sur le tube-guide 7 (fig. 2 et 3B). Dans cette position, si la porte vient à être fermée, c'està-dire que le pêne 5 vient coopérer avec le nez 24 d'actionnement de l'organe de blocage, la gâche 6 est toujours retenue ou immobilisée dans la position libre L interdisant sa descente par gravité et un verrouillage de la porte.

Avantageusement, le bouton de manoeuvre 33 interdit le coulissement ascendant de la gâche 6 lorsque celle-ci est placée dans une position correspondant à la position de verrouillage de la porte 1. A cet effet, la butée 34 est destinée à coopérer, en position de verrouillage V , avec un second orifice complémentaire 36 ménagé sur le tubeguide 7 (fig. 3A). La coopération de la butée 34 avec l'orifice 36 permet de verrouiller de l'intérieur l'ouvrant 1. Ainsi, la gâche ne peut, en aucun cas, être déplacée par une commande de la serrure.

Bien entendu, le bouton de manoeuvre 33 est conçu pour ne pas entraver le fonctionnement normal du dispositif et, notamment, les coulissements ascendant ou descendant de la gâche. A cet effet, les orifices 35, 36 sont raccordés par une rainure 37 dans laquelle peut coulisser la butée 34 du bouton après avoir subi une rotation de 90 degrés.

Dans une variante de réalisation illustrée à la fig. 5, dans laquelle le moyen de coulissement 13 est constitué par un système commandé à distance, le bouton de manoeuvre 33 peut être, avantageusement, utilisé pour armer un tel système commandé. Le moyen 13 est constitué par un ressort de rappel 39 monté pour solliciter en déplacement ascendant la gâche 6. Dans l'exemple illustré, le ressort 39 est monté sur un axe tubulaire 40 fixé à la base du tube-quide 7. Le ressort 39 agit sur l'extrémité d'un appui 41 fixé à la gâche 6 et guidé en coulissement par l'axe tubulaire 40. La gâche 6 comporte un trou 42 de réception d'un arbre 43 commandé en coulissement, par l'intermédiaire d'un relais 44 qui peut être piloté par une commande à distance ou une commande d'ouverture à numéros de code.

Lorsqu'un signal d'ouverture est émis, l'arbre 43 est rétracté, de sorte que la gâche 6 est dépla-

cée en coulissement ascendant sous l'effet du ressort 39, jusqu'à la position libre L. Pour procéder à l'armement du dispositif, le bouton de manoeuvre 33 est manoeuvré pour amener la butée 34 à coopérer avec l'orifice 36.

Le dispositif de verrouillage décrit ci-dessus constitue donc un système de mise en oeuvre simple et pratique, n'affectant pas l'esthétique d'une porte, dans la mesure où le dispositif s'intègre directement dans le montant d'une huisserie. De plus, le dispositif selon l'invention permet d'obtenir un verrouillage automatique de la porte, lors de sa fermeture, par l'intermédiaire de la gâche commandée, conque pour descendre, par gravité, automatiquement lors de la coopération du pêne 5 avec l'organe de blocage 19 escamotable.

De plus, le dispositif selon l'invention peut être utilisé pour verrouiller une porte classique comportant une poignée P actionnant un pêne 5a et équipée ou non d'une serrure. Dans un tel cas, des ouvertures 11" sont ménagées sur le tube-guide 7 et la gâche 6 pour autoriser la fermeture complète de la porte. Dans le même sens, un tel dispositif peut être, avantageusement, mis en oeuvre pour une porte comportant des verrous adaptés sur la face interne de la porte et dont les pênes associés assument la fonction des pênes 5 décrits ci-dessus.

Par ailleurs, il doit être considéré que le dispositif selon l'invention, qui a été décrit pour un ouvrant pivotant, peut être adapté pour un ouvrant coulissant.

Selon cette variante, les ouvertures de passage 11 et 11 sont ménagées exclusivement sur l'aile 6a du profilé 6. De plus, l'organe de blocage escamotable 19 est placé sur l'aile 6d opposée à l'aile 6a du profilé. En position de verrouillage, l'ouvrant 1 est bloqué en coulissement par la mortaise 12 qui est emboîtée sur l'axe cylindrique 5a du pêne et limitée en déplacement linéaire par l'épaulement 5b et la bague de serrage 5c.

Bien entendu, il peut être prévu de monter les pênes 5 sur l'huisserie de l'ouvrant, tandis que ce dernier est équipé de la gâche coulissante et des divers organes décrits ci-dessus.

Les fig. 6 et 7 illustrent une autre variante de réalisation du dispositif selon l'invention, dans laquelle le déplacement en coulissement de la gâche peut être effectué, soit à l'aide d'un barillet d'un bloc de sûreté, soit par un système commandé à distance.

Selon cette variante de réalisation, il est prévu de monter, à l'intérieur de la gâche 6, une coulisse 51 constituée, de préférence, sous la forme d'un profilé tubulaire. La coulisse 51 est sollicitée en déplacement ascendant par un ressort 52 prenant appui sur une pièce transversale 53 fixée sur le tube-guide 7. La coulisse 51 est bloquée en posi-

tion **V** de la gâche, par l'intermédiaire d'un organe escamotable **54** formé par un axe **55** destiné à s'engager dans un logement **56** complémentaire ménagé dans la coulisse **51**.

L'axe 55 est, de préférence, commandé en coulissement par un relais 57 susceptible d'être piloté par une commande à distance ou une commande d'ouverture à numéros de code. L'axe 55, qui vient en butée sur la pièce d'arrêt 29, est prolongé par un nez d'actionnement 58 apte à être commandé en coulissement, éventuellement par le doigt tournant 14. Tel que cela apparaît plus précisément à la fig. 6, la gâche 6 et la coulisse 51 comportent, respectivement, des évidements 59, 60 adaptés pour permettre à la gâche de passer de la position V à la position L.

Selon cette variante, le bouton de manoeuvre 33 (fig. 7) comporte une butée 34 prolongée par un arbre 6 monté à l'intérieur d'une douille 62 fixée sur les deux ailes opposées 6b, 6c de la gâche. L'arbre 61 est sollicité élastiquement par un ressort 63 permettant d'assurer le dégagement de la butée 34, des logements complémentaires 35, 36. Tel que cela ressort plus précisément de la fig. 7, la coulisse 51 est pourvue de deux dégagements 64, 65 ménagés en relation de la douille 62 et adaptés pour permettre un coulissement descendant de la coulisse 51, lorsque la gâche occupe la position de verrouillage V.

Cette variante du dispositif selon l'ivention fonctionne de la manière suivante.

Tel que cela ressort des fig. 6 et 7, la gâche 6 est en position de verrouillage et la coulisse 51 est bloquée en position basse par l'organe escamotable 54. Lorsqu'une commande d'ouverture de la porte est réalisée, soit par le barillet 16, soit par le relais 57, l'axe 55 est dégagé du logement 56, de sorte que la coulisse 51 est déplacée selon un mouvement ascendant, par l'intermédiaire du ressort 52. Dans son mouvement, la coulisse 51 entraîne en déplacement ascendant la gâche 6 dont la douille solidaire 62 est en appui sur le fond des dégagements 64, 65 de la coulisse.

Lorsque la gâche 6 atteint la position L, l'axe 23 du téton escamotable 19 s'introduit dans l'empreinte complémentaire 27 pour assurer le maintien de la gâche dans cette position L (fig. 6A, 7A). Pour autoriser un verrouillage ultérieur de la porte, le bouton de manoeuvre 33 est déplacé selon un mouvement descendant, en vue d'assurer le blocage de la coulisse 51 en position basse, par l'axe 55 s'engageant dans le logement 56. Le bouton de manoeuvre 33 est alors déplacé en sens contraire pour amener la gâche 6 dans sa position L pour assurer un verrouillage ultérieur de la porte par gravité lorsque le téton 19 est escamoté par un pêne correspondant.

L'invention n'est pas limitée aux exemples dé-

30

45

25

30

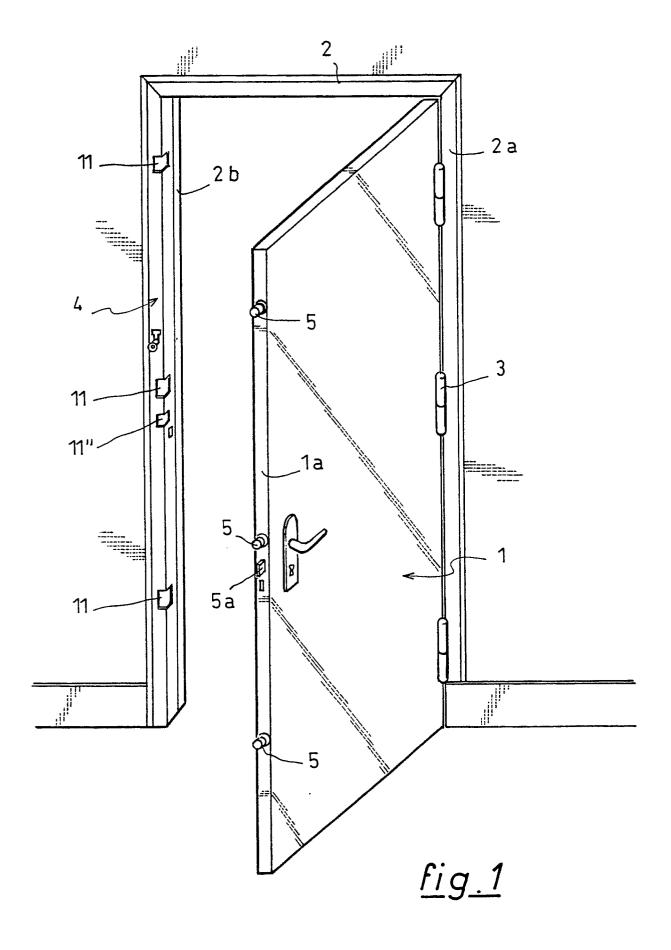
45

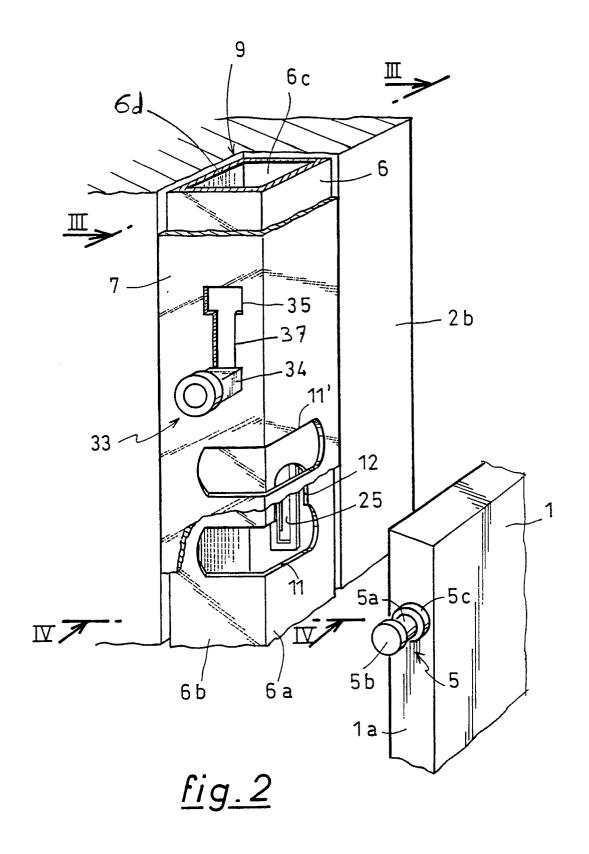
crits et représentés, car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre.

## Revendications

- 1 Dispositif de verrouillage d'un ouvrant (1) du type comportant une gâche coulissante (6) guidée en déplacement et adaptée, d'une part, pour recevoir dans une position libre (L) d'ouverture ou de fermeture de l'ouvrant (1), au moins un pêne (5) et, d'autre part, pour bloquer le pêne (5) dans une position de verrouillage (V) de l'ouvrant (1), caractérisé en ce qu'il comporte :
- un organe (19) de blocage de la gâche (6) dans la position libre ( $\underline{L}$ ) et apte à coopérer avec le pêne (5) dans la position libre ( $\underline{L}$ ) pour assurer son escamotage et le déplacement par gravité de la gâche jusqu'à la position de verrouillage ( $\underline{V}$ ) de l'ouvrant,
- et un moyen (13) pour déplacer en coulissement ascendant la gâche (6) de la position de verrouillage (V) à celle libre (L) de l'ouvrant.
- 2 Dispositif de verrouillage selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte un bouton de manoeuvre (33) de la gâche (6) accessible de l'intérieur de l'ouvrant, permettant de bloquer la gâche dans la position libre (L) de l'ouvrant pour interdire le verrouillage intempestif de l'ouvrant.
- 3 Dispositif de verrouillage selon la revendication
  2, caractérisé en ce que le bouton de manoeuvre
  (33) interdit le coulissement ascendant de la gâche dans la position de verrouillage (V) de l'ouvrant.
- 4 Dispositif de verrouillage selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen (13) pour déplacer en coulissement la gâche est constitué par un doigt tournant (14) coopérant avec la gâche (6) et commandé par l'intermédiaire d'un barillet (16) d'un bloc de sûreté.
- 5 Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que la gâche (6) est bloquée en position de verrouillage par un organe escamotable (54) piloté par un barillet (16) ou un système de commande à distance, et dont l'escamotage assure le déplacement d'une coulisse (51) montée à l'intérieur de la gâche (6) et destinée à entraîner en déplacement la gâche (6) par l'intermédiaire du bouton de manoeuvre (33).
- 6 Dispositif de verrouillage selon la revendication 4 ou 5, caractérisé en ce que le moyen (13), pour déplacer en coulissement la gâche, est constitué par un ressort (39, 52) sollicitant en coulissement la gâche qui est bloquée dans la position de verrouillage par un arbre commandé (43, 55).
- 7 Dispositif de verrouillage selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'organe de blocage (19) constitue un téton escamotable comportant un axe cylindrique (23) sollicité élastiquement par un res-

- sort de rappel (22) et destiné à coopérer, dans la position libre (L), avec une empreinte (27) partiellement complémentaire prolongeant une rainure (25), adaptée pour autoriser le coulissement relatif d'un nez d'actionnement (24) prolongeant l'axe cylindrique (23).
- 8 Dispositif de verrouillage selon la revendication 1, caractérisé en ce que la gâche coulissante (6) est constituée sous la forme d'un profilé dans lequel est ménagée une ouverture de passage (11) destinée à être placée dans la position libre (L), en relation du pêne (5), pour autoriser la fermeture de l'ouvrant, l'ouverture de passage (11) étant surmontée par une mortaise (12) conçue pour bloquer le pêne en position de verrouillage.
- 9 Huisserie d'un ouvrant, caractérisée en ce qu'elle comporte un dispositif de verrouillage conforme à l'une des revendications 1 à 9 et monté sur un tube guide (7) formant au moins une partie d'un montant de l'huisserie.





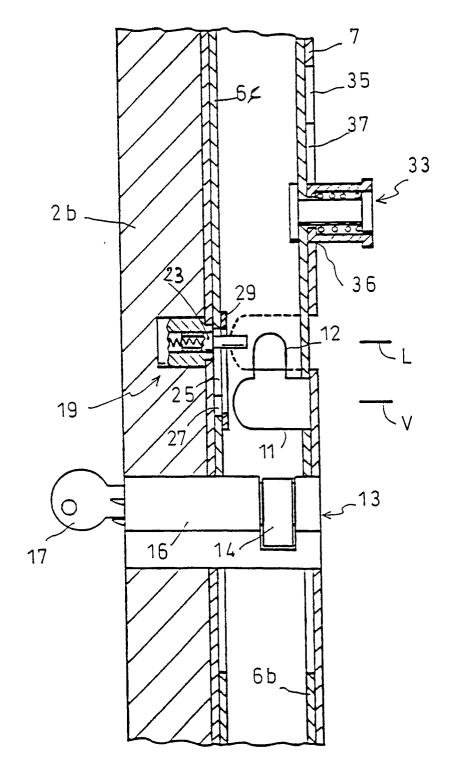
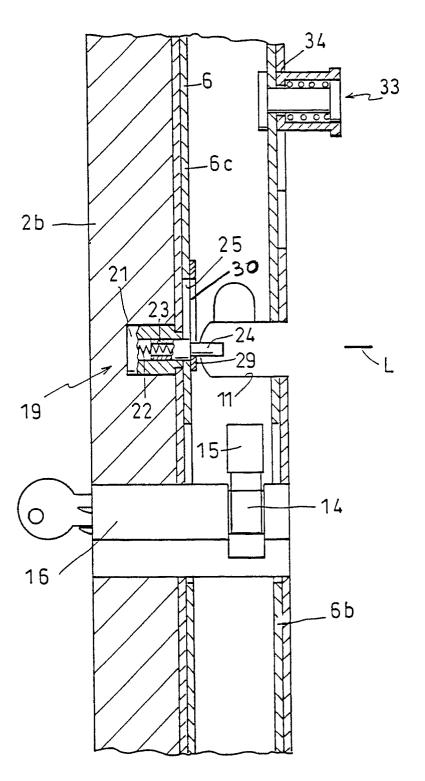


fig.3A



<u>fig.3B</u>

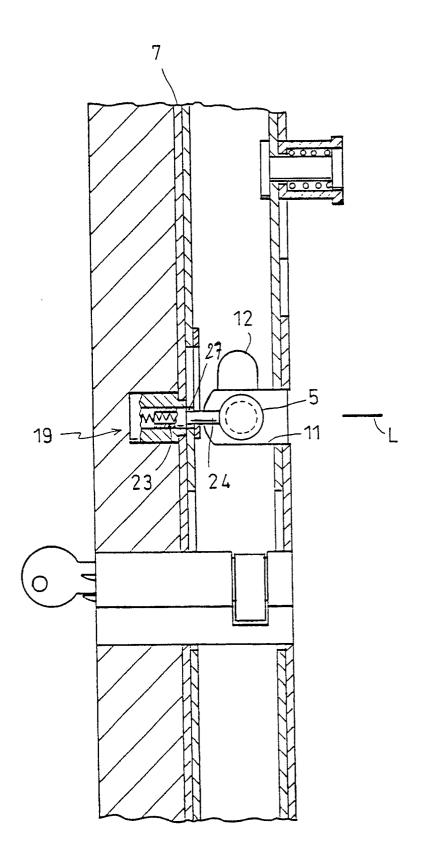


fig.3C

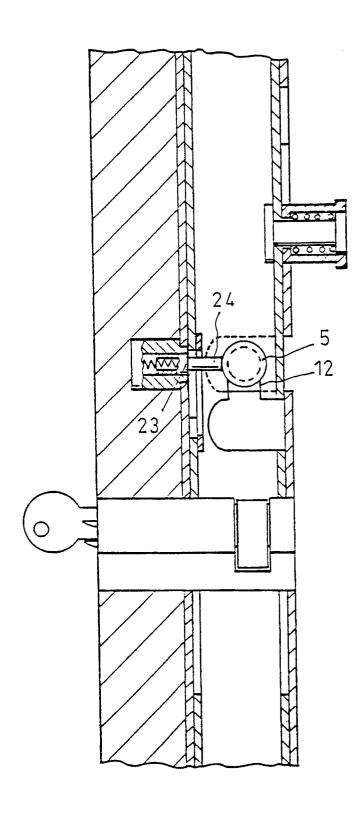
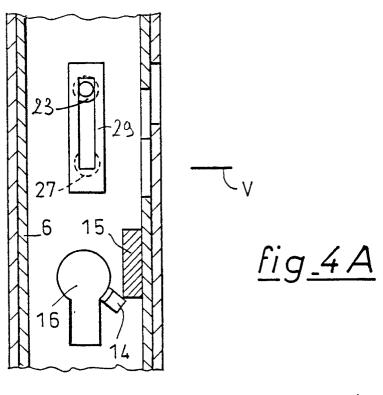
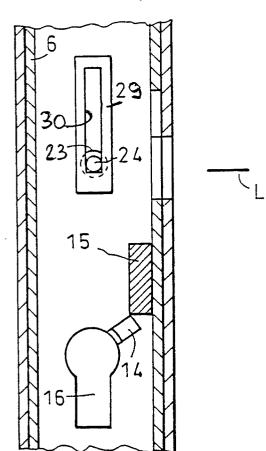
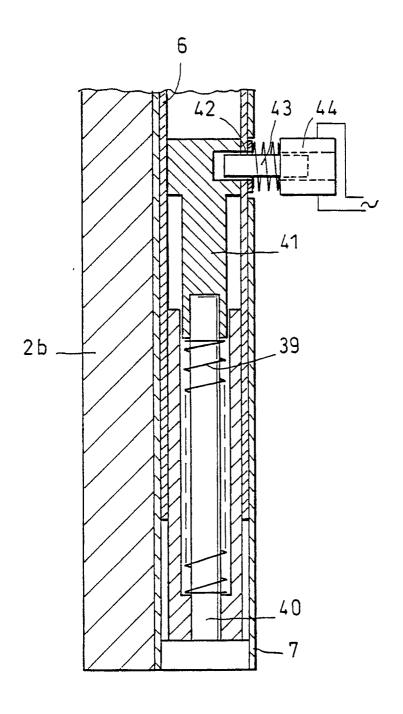


fig 3D

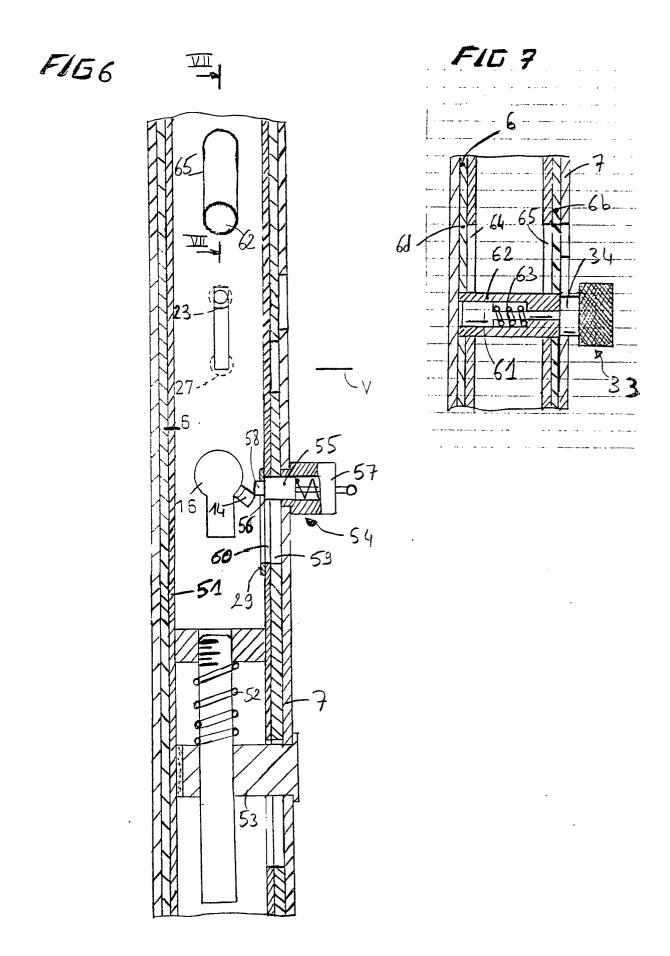


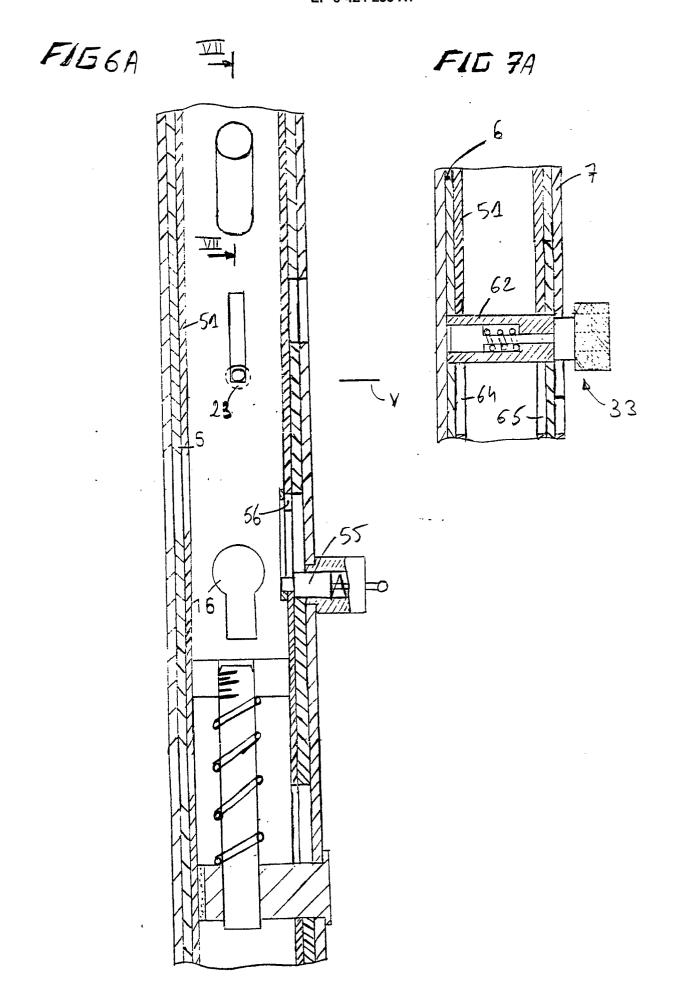


<u>fig\_4B</u>



<u>fig.5</u>





## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

EP 90 42 0444

Catégorie		RES COMME PERTIN	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
	des parties per			, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Α		DMAS)		E 05 C 9/02
	* En entier *			E 05 B 63/20
Α	FR-A-2 050 887 (FAI	ארע)	1	
^	* Figures 3,4; page	3 alinéa 1 *		
		<b>v</b> , <b>u</b>		
A	GB-A-1 205 691 (DU	(CAN)		
	* En entier *			
	·			
				DOMANIES TESTINIONIES
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			<u> </u>	
				E 05 B
				E <b>05 C</b>
				•
	<u> </u>			
Le p	résent rapport a été établi pour to	utes les revendications		
<u></u>	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
Ĺ	A HAYE	31-01-1991	VAN	BOGAERT J.A.M.M.
	CATEGORIE DES DOCUMENTS	TITES T : théorie ou	principe à la base de l'	invention
<b>.</b> -		E : document	de brevet antérieur, ma	is publié à la
Y: pa	X : particulièrement pertinent à lui seui date de dépôt ou après cette da Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un D : cité dans la demande			
20	itre document de la même catégorie rière-plan technologique	L : cité pour d	l'autres raisons	
0.4	vulgation non-écrite	& : membre d	e la même famille, doci	iment correspondant